



ANNEXE N°2
Annexe Financière du District
Saison 2019/2020

Le Comité Directeur fixe chaque année le montant des amendes prévues dans les Règlements Généraux du District des Hauts-de-Seine de Football

LIBELLE	MONTANT en Euros
AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
<u>Homologation</u>	
Homologation d'un tournoi (Libre - Futsal)	38,00 €
<u>Engagements</u>	
<u>Engagement Football Educatif :</u>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	Gratuit
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<u>Engagement Libre - Futsal :</u>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Plateaux Futsal U8/U9-U10/U11-U12/U13	Gratuit
● Engagement Critérium Futsal U14 - U16 - U18 et Féminine	Gratuit
● Engagement Coupe et Critérium Loisirs	Gratuit
● Frais des supports de communication	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
<u>Clubs débiteurs</u>	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	Gratuit
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<u>Modification de match</u>	
● Demande de Modification (jour, horaire et stade) <u>jusqu'au mardi 23H59</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	Gratuit
● Demande de Modification (jour, horaire et stade) <u>à partir de mercredi 00H01</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Amende au club adverse en cas de non réponse <u>jusqu'au jeudi 13h00</u> (précédant la rencontre du week end à venir)	50,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le <u>Vendredi de 00h00 à 16h00</u> sauf si <u>Fermeture Terrain</u> (précédant la renc. du w.end à venir)	100,00 €
<u>Feuilles de match</u>	
● Absence de transmission de FMI dans les délais	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) <u>jusqu'au mardi 12h00</u>	9,50 €
● Avertissement pour non-envoi feuille de match papier sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	Gratuit
<u>suivant le match</u>	
● Non-envoi feuille de match papier à la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le match)	30,00 €
● Non-envoi feuille de match papier à la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3 ^{ème} mercredi suivant le match)	100,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
<u>Match Arrêté</u>	
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	Gratuit
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €

Licences / Qualification	
• Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
• Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
• Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
• Licencié suspendu participant à une rencontre	100,00 €
• Joueur non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
• Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
• Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
• Absence de dirigeant sur la feuille de match	50,00 €
Terrains	
• Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain ferme	
• 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
• Abandon de terrain	100,00 €

FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
• Réclamations, réserves	43,50 €
• Evocations	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de :	43,50 €
• Appels réglementaire	64,00 €
• Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
• Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
• Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
• Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
• Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
• Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
• Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
Forfaits	
• Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
• Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du w-end à venir)	Gratuit
• 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	30,00 €
• 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	60,00 €
• 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	90,00 €
• Forfait général	180,00 €
• forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait coupes	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
• Phase Elimatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
• 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €

DISCIPLINES

Ouverture du dossier disciplinaire

● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	100,00 €
● Fumigènes	500,00 €
● Non production de rapport réclamé par la commission	15,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF

● Demande de Modification (jour, horaire et terrain) jusqu'au mardi 23H59 - Football Educatif (<i>précédant la renc. du w-end à venir</i>)	Gratuit
● Demande de Modification (jour, horaire et terrain) à partir de mercredi 00H01 - Football Educatif (<i>précédant la renc. du w-end à venir</i>)	25,00 €
● Amende au club adverse en cas de non réponse jusqu'au jeudi 13h00 - Football Educatif (<i>précédant la renc. du w-end à venir</i>)	50,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le vendredi de 00h00 à 16h00 - Football Educatif (<i>précédant la renc. du w-end à venir</i>)	100,00 €
● Avertissement pour non-envoi de la feuille de plateau en Foot éducatif jusqu'au mercredi suivant le plateau	Gratuit
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif à la 1* réclamation sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (<i>le 2ème mercredi suivant le plateau</i>)	30,00 €
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif à la 2* réclamation sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (<i>le 3ème mercredi suivant le plateau</i>)	100,00 €
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)

● 1 ^{er} infraction	Gratuit
● À partir de la 2 ^{ème} infraction, amende financière pour chaque retard de :	15,00 €

Absence non justifiée aux matchs

● 1 ^{er} infraction	Gratuit
● À partir de la 2 ^{ème} infraction, amende financière par absence de :	40,00 €

Absence non justifiée aux convocations devant les commissions

● Dès la 1 ^{ère} absence à une convocation devant une commission, amende financière par absence de :	30,00 €
---	----------------

Absence de rapports

● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● le rapport n'arrive jamais, amende financière par rapport de :	10,00 €

INDEMNITÉS

1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	46,00 €
Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €

À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation :

Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	30,00 €
Pour les matchs de U16	25,00 €
Pour les matchs de U14	20,00 €

2. Arbitres officiant en Futsal :

Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	46,00 €
À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	15,00 €

3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	46,00 €
Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation :	
Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	15,00 €
Pour les matchs de U16	15,00 €
Pour les matchs de U14	10,00 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	46,00 €
Officiel se déplaçant au-delà de 50km:	52,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
<u>À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire</u>	
Contrôle des terrains	50,00 €
Contrôle de l'éclairage	95,00 €
Contrôle du Gymnase	70,00 €
6. Frais d'inscription aux formations pour un candidat arbitre :	
Candidat en Séniors et J.A.D	125,00 €
Candidat en Futsal	80,00 €